

## PROCÈS-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL

mercredi 11 juin 2025

Date de la convocation : 06/06/2025  
Date de l'affichage : 06/06/2025  
Date de la réunion : 11/06/2025

- **Appel nominal des membres du Conseil Municipal** : Madame le Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal.

ANTONI Dominique	pouvoir
BOUYGUE Jacques	présent(e)
COSTE Catherine	pouvoir
COUPÉ Mickaël	pouvoir
du MAS de PAYSAC Caroline	présent(e)
FELIPE LUIS Joseph	présent(e)
LAMAGAT Antoine	présent(e)
LEJEUNE Catherine	pouvoir
MONASSIER Sébastien	présent(e)
RODRIGUES Delphine	pouvoir
TERRIEUX Christophe	présent(e)

➤ Absents excusés et pouvoirs :

- ☞ Monsieur Dominique ANTONI a donné pouvoir à Monsieur Christophe TERRIEUX
- ☞ Monsieur Mickaël COUPÉ a donné pouvoir à Monsieur Sébastien MONASSIER
- ☞ Madame Catherine COSTE a donné pouvoir à Madame Caroline du MAS de PAYSAC
- ☞ Madame Catherine LEJEUNE a donné pouvoir à Monsieur Antoine LAMAGAT
- ☞ Madame Delphine RODRIGUES a donné pouvoir à Monsieur Joseph FELIPE LUIS

- **Désignation du secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal désigne Monsieur Antoine LAMAGAT secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

- Appel nominal des membres du Conseil Municipal
- Désignation du secrétaire de séance

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2025
- Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L. 2122-22 du CGCT.
- Point sur les bilans de quinzaine depuis la dernière séance

➤ **FINANCES :**

- ☞ Demande de subvention association SOS Violences Conjugales
- ☞ Conventions transport scolaire gymnase et piscine année scolaire 2025- 2026
- ☞ Panneau Pocket : nouvelles fonctionnalités

➤ **URBANISME :**

- ☞ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal: point sur l'état d'avancement
- ☞ Lancement enquête publique pour l'aliénation du Chemin Rural de La Doradie

➤ **TRAVAUX :**

- ☞ Aménagement parvis de la mairie et l'école: devis architecte et travaux

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- ☞ Date de la prochaine réunion du conseil municipal : **proposition du xxx à 20h30**
- ☞ Noailhac Info juillet : distribution

➤ **RESSOURCES HUMAINES :**

- ☞ Information le Forfait Mobilité Durable dans la fonction publique territoriale

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal 3 avril 2025** : Madame le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions et /ou remarques sur le PV du dernier conseil municipal. N'ayant ni questions ni remarques, le PV du conseil municipal du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des votants et représentés.
- **Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

➤ **Décision n°2025-01 : Don de Monsieur Philippe NEYRAT**

Le Maire de Noailhac, Caroline du MAS de PAYSAC,

- Vu la délibération n°2020-29 du 25 mai 2020 et notamment son article 7 ;
- Considérant le don de 400 € fait par Monsieur Philippe NEYRAT, domicilié 18 Rue des 2 Pigeonniers à Souillac (Lot) au profit de l'école de Noailhac. »

## DÉCISION

Le Maire :

- \* Accepte le don de 400 € fait par Monsieur Philippe NEYRAT ;
- \* Précise qu'elle affectera celui-ci au profit de l'école ;

### ➤ **Décision n°2025-02 : emprunt 90 000 €**

Vu la délibération n°2024-27 du 13 juin 2024 donnant délégation complémentaire du Conseil Municipal à Mme le Maire pour la contractualisation des emprunts nécessaires à la réalisation de tous les travaux d'investissement de l'année 2024 ;

Vu la décision du Maire n°20205/05 du 1<sup>er</sup> juillet 2025, point n°3 concernant l'emprunt à long terme de 90 000 € ;

Considérant que cet emprunt n'a pas encore été réalisé ;

Considérant la nouvelle offre du Crédit Agricole suite à la baisse des taux d'intérêts ;

Considérant que cette nouvelle offre propose un taux d'emprunt à 3.60 % au lieu de 3.75% en juillet 2024 ;

## DÉCISION

Mme le Maire décide d'annuler l'offre faite en 2024 et d'accepter la nouvelle offre comme suit :

➤ **Emprunt long terme** (couverture du besoin de financement de toutes les opérations d'investissement faits en 2024) :

**Montant emprunté : 90 000.00 €**

**Taux fixe : 3.60%**

**Durée : 12 ans soit 48 annuités**

**Fréquence : trimestrielle capital constant**

**Montant des frais de dossier : 135.00 €**

- **Bilans de quinzaines** : Mme le Maire demande à l'assemblée s'il y a besoin de revenir sur certains points évoqués dans les différents bilans reçus depuis la dernière séance. Pas de questions ni remarques.

### - **FINANCES** :

#### ➤ **Demande de subvention de l'association SOS Violences Conjugales :**

#### **Présentation :**

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a reçu une demande de subvention de l'association SOS Violences Conjugales. Après s'être renseignée, elle a appris que d'autres associations en Corrèze ont la même démarche d'aide aux victimes de violences conjugales. Elle et certains de ses conseillers pensent que ces associations devraient plutôt être aidées par l'État et non les petites communes. Elle demande donc ce que les autres membres du conseil en pensent. Mme le Maire précise que la communauté de communes Midi Corrèzien et la mairie de Meyssac subventionnent cette association. Les membres du conseil estiment que ce n'est pas

aux petites communes de subventionner. Donc pas de subvention versée par la commune de Noailhac.

➤ **Conventions pour le transport scolaire au gymnase et à la piscine de Meyssac année scolaire 2025-2026 :**

**DÉLIBÉRATION N°2025-20 : CONVENTION TRANSPORT DES ÉLÈVES AU GYMNASSE ET A LA PISCINE DE MEYSSAC ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

**Présentation :**

Cars Quercy Corrèze propose le prix du service à 99.00 € par séance, le même qu'en 2024-2025.

**Extrait délibération :**

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	06
Représentés	05
Votants	11
Exprimés	09
Pour	09

« Considérant qu'il convient chaque année se signer une convention pour le transport des élèves de l'école de Noailhac à la piscine et au gymnase de MEYSSAC ;

Vu la proposition du transporteur Cars Quercy Corrèze à Gramat présentée concernant ce transport et son coût de **99,00 € TTC** par séances ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer des conventions avec ce transporteur pour l'année scolaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, Choisissez un élément., le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la proposition du transporteur Cars Quercy Corrèze ;
- **DONNE** les pleins pouvoirs à Madame le Maire pour signer les conventions ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6247. »

➤ **PANNEAU POCKET : nouvelles fonctionnalités :**

**Présentation :**

L'application propose de nouvelles fonctionnalités telles que :

- ☞ nouveaux modules (voir plaquette ci-jointe) activables à tout moment en 1 clic
- ☞ mises à jour régulières

☞ formation téléphonique et accompagnement 7j/7

Ces nouvelles fonctionnalités ont un coût de 100 € TTC par an en plus des 180 € par an. Le conseil, à l'unanimité, n'en voit pas l'intérêt.

## - URBANISME :

➤ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :** Mme le Maire fait le point sur l'avancement du PLUi

➤ **Aliénation Chemin Rural de La Doradie :** Mme le Maire rappelle qu'il avait été décidé de vendre le Chemin Rural de La Doradie à Mme Méjanès qui en avait fait la demande. Le plan de bornage étant enfin fait, il convient, comme cela avait été précisé dans la délibération, de lancer l'enquête publique. Pour ce faire, Mme le Maire a fait appel à un commissaire enquêteur, pris sur la liste du département de la Corrèze. Il s'agit de Monsieur Alain MATHIVAUD, qui habite Cosnac. Le coût de la vacation (heure) est de 48 €. L'enquête se déroulera du mercredi 16 juillet à 10h00 au jeudi 31 juillet à 14h00. Au préalable à l'enquête, un avis d'enquête sera publié 15 jours avant le début dans La Montagne et La Vie Corrézienne, et affiché à la porte de la Mairie, sur place, sur le site internet et sur PanneauPocket. A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur aura 1 mois de faire son rapport. Puis le conseil municipal prendra sa décision finale.

## ➤ TRAVAUX :

☞ travaux aménagement parvis mairie-école :

### **Présentation :**

## **DÉLIBÉRATION N°2025-21 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE-**

L'architecte Jean-Benoît MICHELET nous a présenté son projet d'aménagement du parvis de la mairie-école. Son devis d'honoraires s'élève à **2 880 € TTC**. Le devis des travaux en attente.

### **Extrait délibération :**

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	06
Représentés	05
Votants	11
Exprimés	09
Pour	09

« Considérant que les travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie-école sont terminés ;

Considérant que de ce fait plus d'engins de travaux ne circuleront sur le parvis de la mairie-école ;

Considérant le mauvais état du parvis, il convient de faire les travaux d'aménagement de celui-ci ;

Madame le Maire présente le projet établi par l'architecte Jean-Benoît MICHELET du cabinet OURAL au Conseil Municipal.

Les honoraires de celui-ci s'élèvent à 2 880 € TTC, le montant prévisionnel des travaux à 28 108.91 € TTC (NBTP) et 4 560,00 € (DELON CONSTRUCTION) pour les bancs soit un total TTC de **35 548.91 € TTC**

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le projet tel que présenté ;

- **DONNE** les pleins pouvoirs à Madame le Maire pour signer les devis correspondants (honoraires architecte et travaux) ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 231 en section d'investissement. »

- **QUESTIONS DIVERSES :**

➤ **Recensement de la population en 2026 :** l'INSEE nous informe que le recensement de la population de la commune se fera du 15 janvier au 14 février 2026. Elle nous demande d'ores et déjà le nom du coordonnateur. Pour le moment nous donnons le nom de la secrétaire. Mais il faut trouver rapidement une personne qui sera coordonnateur et agent recenseur, la secrétaire sera alors suppléante. Des réunions à l'attention des élus et secrétaires se tiendront en septembre. Pour les coordonnateurs et agents recenseurs, des formations sont prévues en fin d'année.

➤ **Date de la prochaine réunion du conseil municipal : proposition du jeudi 11 septembre 2025 à 20h30 dans la salle du conseil municipal**

➤ **Distribution du Noailhac Info de juillet**

- **RESSOURCES HUMAINES :**

➤ **Information du le Forfait Mobilité Durable dans la fonction publique territoriale :**

**Présentation :**

Le Centre de Gestion de la Corrèze nous a informé qu'il existe un Forfait Mobilité Durable pour les agents (FMD). Il a pour vocation à assurer la prise en charge en tout ou partie des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable (vélos électriques ou non, covoiturage, trottinettes électriques, mono-roues, gyropodes, skateboard ou hoverbord). Cette mise en place n'est pas obligatoire, mais soumise à délibération si choisie. Le montant du FMD est le suivant :

- 100 euros lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 30 et 59 jours
- 200 euros lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 60 et 99 jours
- 300 euros lorsque l'utilisation du moyen de transport au-delà de 99 jours

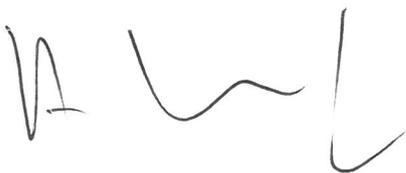
**A noter que le nombre de jours d'utilisation est à proratiser en fonction du temps de travail de l'agent.**

Pas de distance minimale pour en bénéficier.

Le conseil municipal a débattu sur le sujet mais pas de décision ce jour car il faut attendre tous les éléments du centre de gestion pour sa mise en place, si le conseil souhaite le mettre en place.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance  
Antoine LAMAGAT



Le Maire  
Caroline du MAS de PAYSAC



